

INVIVO LABS CHIERRY - DPT
CHIMIE/BACTERIOLOGIE
RUE DE L'EGLISE - CHIERRY
CS 90019
02402 CHATEAU-THIERRY CEDEX
FRANCE

NETQUATTRO SPORTS
ZAC DE CHAMPFEUILLET
6 RUE JEAN ARNAUD

38500 VOIRON
FRANCE

Tél : 03 23 84 80 21/23

Fax : 03 23 84 20 60

Mail : contact@chierry@invivo-labs.com



3 662 072 011 215

RAPPORT D'ESSAI FINAL

POUDRE - HARDER LEAN GAINER VANILLE - TO

Date réception client :

Date fabrication :

N° lot client : W150502/02C

Fournisseur :

N° lot fournisseur :

Tonnage :

DLUO : 02/2018

Demandeur :

N° commande :

N° client :

N° optim :

N° étude :

Réf. commerciale : DS15CT001896

Tiers :

Date réception labo : 11/05/2015

Masse brute (g):

Observations :

Commentaires :

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, GP = site de Montereau, SN = site de Saint-Nolff.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Invivo labs - Siège social: Talhouët 56250 Saint Nolff - Capital 1 076 500 €-513 504 399 RCS VANNES-Siret : 513 504 399 00033

Page : 1/6 + 0 annexe(s)

ANALYSES CHIMIQUES

Determination	Rés/brut	Rés/sec	Incertitude	Cible
RESIDU SEC TOTAL	95,3		1,0	
(#) Méthode interne EAUDIET-H 14/01 adaptée du JORF : Arrêté du 08/09/1977 - CT	g/100g		g/100g	
VALEUR ENERGETIQUE	1638			1637
Calcul avec coefficients du Règlement UE 1169/2011 - CT	kJ/100g			kJ/100g
VALEUR ENERGETIQUE	387			386
Calcul avec coefficients du Règlement UE 1169/2011 - CT	kcal/100g			kcal/100g
LIPIDES TOTAUX	4,1		0,5	4,48
(#) Méthode interne GRAB-H 13/02 adaptée du JORF : Arrêté du 08/09/1977 - SN	g/100g		g/100g	g/100g
ACIDES GRAS SATURES	1,47			1,92
(#) NF ISO 5508 - juin 1995 et NF EN ISO 12966-2 - juin 2011 - CT	g/100g			g/100g
GLUCIDES TOTAUX PAR DIFFERENCE	37,2			
Calcul - CT	g/100g			
GLUCIDES ASSIMILABLES PAR DIFFERENCE	37,2			36,98
Calcul - CT	g/100g			g/100g
SOMME DES SUCRES	4,73			6,38
Méthode interne - SUCRESIC 08/04 - SN	g/100g			g/100g
FIBRES ALIMENTAIRES TOTALES	<0,5			0,66
(#) Méthode interne FIBRES-H 14/01 adaptée de l'AOAC 985.29 - CT	g/100g			g/100g
PROTEINES KJELDAHL (Nx6.25)	50,2		2,0	49,23
(#) Méthode interne PROTK-H 14/01 adaptée du JORF : Arrêté du 08/09/1977 - CT	g/100g		g/100g	g/100g
SODIUM	440,3		44,0	
(#) Méthode interne - ICP-H 13/02 - CT	mg/100g		mg/100g	
SEL	1,10		0,11	1,02
Calcul - Règlement UE 1169/2011 du 25-10-2011 - CT	g/100g		g/100g	g/100g
CENDRES	3,8		0,2	
(#) Méthode interne CEND-H 13/01 adaptée du JORF : Arrêté du 08/09/1977 - CT	g/100g		g/100g	
MINERALISATION MICRO ONDES	Réalisée			
(#) NF EN 13805 - CT				
ARSENIC	<50			
(#) NF EN 15763 - CT	µg/kg			
CADMIUM	<10			
(#) NF EN 15763 - CT	µg/kg			
MERCURE	<10			
(#) NF EN 15763 - CT	µg/kg			
PLOMB	83		25	
(#) NF EN 15763 - CT	µg/kg		µg/kg	
EXTRACTION DE LA MATIERE GRASSE A FROID	Réalisée			
(#) Méthode interne EXTRAAG 14/01 - Extraction à l'hexane - CT				

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, GP = site de Montereau, SN = site de Saint-Nolff.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

PROFILS ANALYTIQUES

ACIDES AMINES TOTAUX

Méthode : Méthode interne ACIDAM 96/09 adaptée du Règlement CE 152/2009 du 27-01-2009 - SN

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
CYSTINE	g/100g	1,08		0,09		1,03
A.ASPARTIQUE	g/100g	4,75		0,38		4,44
PROLINE	g/100g	2,76		0,22		2,40
METHIONINE	g/100g	1,13		0,09		1,12
THREONINE	g/100g	2,30		0,18		2,11
SERINE	g/100g	2,31		0,19		2,14
A.GLUTAMIQUE	g/100g	13,08		1,05		12,70
GLYCINE	g/100g	0,96		0,08		0,88
ALANINE	g/100g	2,11		0,17		2,09
VALINE	g/100g	2,55		0,20		2,42
ISOLEUCINE	g/100g	2,42		0,19		2,37
LEUCINE	g/100g	4,95		0,40		4,80
TYROSINE	g/100g	1,73		0,14		1,74
PHENYLALANINE	g/100g	1,92		0,15		1,80
LYSINE	g/100g	4,12		0,33		3,90
HISTIDINE	g/100g	1,00		0,08		0,94
ARGININE	g/100g	1,44		0,12		1,32
Total des A.aminés quantifiés	g/100g	50,62				

PROFIL SUCRES

Méthode : Méthode interne - SUCRESIC 08/04 - SN

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
GALACTOSE	g/100g	0,03		0,01		
GLUCOSE	g/100g	1,36		0,11		
FRUCTOSE	g/100g	<0,02				
SACCHAROSE	g/100g	0,02		0,01		
LACTOSE	g/100g	2,31		0,18		
MALTOSE	g/100g	1,01		0,08		

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, GP = site de Montereau, SN = site de Saint-Nolff.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

PROFIL SUCRES

Méthode : Méthode interne - SUCRESIC 08/04 - SN

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
SOMME	g/100g	4,73				

ACIDES GRAS QUANTITATIFS

(#) Méthode : NF ISO 5508 - juin 1995 et NF EN ISO 12966-2 - juin 2011 - CT

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
C4 Ac. butyrique	g/100g	nd				
C6 Ac. caproïque	g/100g	nd				
C7 Ac. heptanoïque	g/100g	nd				
C8 Ac. caprylique	g/100g	0,02				
C10 Ac. caprique	g/100g	0,01				
C10:1 Ac. caproléique	g/100g	nd				
C12 Ac. laurique	g/100g	0,01				
C13 Ac. tridécanoïque	g/100g	nd				
C14 iso Ac. isomyristique	g/100g	nd				
C14 Ac. myristique	g/100g	0,03				
C14:1n5 Ac. myristoléique	g/100g	nd				
C15 iso Ac.13-méthyl tétradécanoïque	g/100g	nd				
C15 ante iso Ac.12-méthyl tétradécanoïque	g/100g	nd				
C15 Ac. pentadécanoïque	g/100g	nd				
C15:1 Ac. pentadécénoïque	g/100g	nd				
C16 iso Ac. isopalmitique	g/100g	nd				
C16 Ac. palmitique	g/100g	1,23				
C16:1 Ac. palmitoléique et isomères	g/100g	0,01				
C16:2 n4 Ac. hexadécadiénoïque	g/100g	nd				
C16:3 n4 Ac. hexadécatriénoïque	g/100g	nd				
C16:4 n1 Ac. hexadécatétraénoïque	g/100g	nd				
C17 iso Ac. isomargarique	g/100g	nd				
C17 ante iso Ac.14-méthyl hexadécanoïque	g/100g	nd				
C17 Ac. margarique	g/100g	nd				

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, GP = site de Montereau, SN = site de Saint-Nolf.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

ACIDES GRAS QUANTITATIFS

(#) Méthode : NF ISO 5508 - juin 1995 et NF EN ISO 12966-2 - juin 2011 - CT

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
C17:1 n7 Ac. heptadécénoïque	g/100g	nd				
C18 Ac. stéarique	g/100g	0,14				
C18:1 Ac. oléique et isomères	g/100g	1,23				
C18:2 Ac. linoléique et isomères	g/100g	0,77				
CLA Ac. Linoléique conjugué	g/100g	nd				
C18:3 n3 Ac. a-Linolénique ou ALA	g/100g	0,03				
C18:3 Trans Acide Octadécatriénoïque	g/100g	nd				
C18:3 n6 Ac. gamma-linolénique (GLA)	g/100g	nd				
C18:4 n3 Ac. stéaridonique	g/100g	nd				
C20 Ac. arachidique	g/100g	0,01				
C20:1 Acide Gadoléique et ses isomères	g/100g	nd				
C20:2 n6 Ac. eicosadiénoïque	g/100g	nd				
C20:3 n3 Ac. eicosatriénoïque (DALA)	g/100g	nd				
C20:3 n6 Ac. eicosatriénoïque (DGLA)	g/100g	nd				
C20:4 n3 Ac. eicosatétraénoïque	g/100g	nd				
C20:4 n6 Ac. arachidonique (AA)	g/100g	nd				
C20:5 n3 Ac. eicosapentaénoïque (EPA)	g/100g	nd				
C21 Ac. hénéiconanoïque	g/100g	nd				
C21:5 n3 Ac. heneicosapentaénoïque	g/100g	nd				
C22 Ac. béhénique	g/100g	0,01				
C22:1 Ac. érucique et isomères	g/100g	nd				
C22:2 n6 Ac. docosadiénoïque (n-6)	g/100g	nd				
C22:4 n6 Ac. docosatétrénoïque (n-6)	g/100g	nd				
C22:5 n3 Ac. docosapentaénoïque (DPA)	g/100g	nd				
C22:5 n6 Ac. docosapentaénoïque (n-6)	g/100g	nd				
C22:6 n3 Ac. docosahexaénoïque (DHA)	g/100g	nd				
C23 Ac. tricosanoïque	g/100g	nd				
C24 Ac. lignocérique	g/100g	nd				

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, GP = site de Montereau, SN = site de Saint-Nolff.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

ACIDES GRAS QUANTITATIFS

(#) Méthode : NF ISO 5508 - juin 1995 et NF EN ISO 12966-2 - juin 2011 - CT

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
C24:1 n9 Ac. nervonique	g/100g	nd				
Total acides gras omega 3	g/100g	<LQ=0,1				
Total acides gras omega 6	g/100g	0,77				
Total acides gras omega 9	g/100g	1,20				
C18:2 n6 Ac. linoléique (LA)	g/100g	0,77				
Total acides gras saturés	g/100g	1,46				
Total acides gras mono-insaturés	g/100g	1,24				
Total acides gras poly-insaturés	g/100g	0,80				
Total acides gras essentiels	g/100g	0,80				

BACTERIOLOGIE

Analysé le : 21/05/2015 00:00

Determination	Unité	Résultat	Norme
GERMES AEROBIES TOTAUX PHARMACOPEE EUROPEENNE 7.0 - CT	UFC/g	<10	
ESCHERICHIA COLI PHARMACOPEE EUROPEENNE 7.0 point 2.6.31 - CT	NPP/g	< 10	
RECHERCHE DE SALMONELLA DANS 25G PHARMACOPEE EUROPEENNE 7.0 point 2.6.31 - CT	/ 25g	Absence	
STAPHYLOCOCCUS AUREUS PHARMACOPEE EUROPEENNE 7.0 - CT	/1 g	Absence	
LEVURES ET MOISSURES PHARMACOPEE EUROPEENNE 7.0 - CT	UFC/g	<10	

* = Nombre Estimé

** = Nombre Approximatif

Conclusion : Biologie : GAR 30°C 1e résultat <10 ufc/g, 2e résultat <10 ufc/g. Biologie : GAR 30°C 3e résultat <10 ufc/g, 4e résultat <10 ufc/g. Biologie : FFT 1e résultat <10 ufc/g, 2e résultat <10 ufc/g. Biologie : FFT 3e résultat <10 ufc/g, 4e résultat <10 ufc/g.

Validé le : 09-06-15

Mme VERET FABIENNE

Superviseur



Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, GP = site de Montereau, SN = site de Saint-Nolff.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Invivo labs - Siege social: Talhouët 56250 Saint Nolff - Capital 1 076 500 €-513 504 399 RCS VANNES-Siret : 513 504 399 00033

Page : 6/6 + 0 annexe(s)